DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT DE SARCELLES

N° 5

OBJET :
Attribution d'une subvention pour permettre le financement de la surcharge foncière liée à l'opération de transformation en 6 logements sociaux au 14 rue du Temple au profit de SNL Prologues

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 35

Transmise en S/Préfecture de Sarcelles
le : - 8 AVR. 2025

Publiée le : - 8 AVR. 2025

Certifiée exécutoire par le Maire,
Montmorency le : - 8 AVR. 2025

Pour le Maire et par délégation
Le D.G.A.S.
Anne-Marie SORET

MAIRIE DE MONTMORENCY (Val-d'Oise)

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE DE MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 3 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 3 avril à 20 heures

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTMORENCY, légalement convoqué le 28 mars 2025, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 3, avenue Foch, sous la présidence de M. THORY, Maire.

Présents :
M. BRIANCHON, Mme SOUMAT, M. SAURAY, M. DAUX, Mme DUHALDE, M. DALOYAU, Mme DAUBELCOUR, Mme BERRA, M. GUIRAUDET, Mme QUIRET, M. GALLIMIDI, Mme CHARBONNIER, M. CUSMANO, M. ARNOULT, Mme HAGEGE-RADUTA, M. GELLER, Mme BODILSEN, Mme BOEHM, M. ESKENAZI, Mme CHENET, Mme BONNET-CHAMBON, M. ZUILI.

Absents excusés :
Mme NOACHOVITCH..... Procuration à M. GUIRAUDET
Mme ANGELO ..... Procuration à Mme BERRA
Mme GROSJEAN ..... Procuration à Mme HAGEGE RADUTA
M. TAYBI ..... Procuration à M. GELLER
Mme DARROUX ..... Procuration à M. le Maire
M. AVEAUX ..... Procuration à M. GALLIMIDI
M. WISS..... Procuration à M. CUSMANO
M. LAYAIDA ..... Procuration à M. BRIANCHON
Mme PHILIPPON
M. BOUTRON ..... Procuration à M. Mme CHENET
M. DUCHÊNE ..... Procuration à M. ESKENAZI

Absent :
M. RAUMEL

Secrétaire de séance :
Annie QUIRET

« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de Ville, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :
- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

COMMUNE DE MONTMORENCY
Services : Urbanisme, aménagement et développement du territoire
AT / MG

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2025

DELIBERATION N°5

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR PERMETTRE LE FINANCEMENT DE LA SURCHARGE FONCIERE LIEE A L'OPERATION DE TRANSFORMATION EN 6 LOGEMENTS SOCIAUX AU 14 RUE DU TEMPLE AU PROFIT DE SNL PROLOGUES

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses article L. 2121-29, L. 2252-1 et suivants ;

Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment les articles L. 2302-5 et suivants ;

Vu la décision n°06.17.088 en date du 1er juin 2017 déléguant l'exercice du droit de préemption à l'Etablissement Public Foncier d'Île-de-France dans les conditions portées sur la déclaration d'intention d'aliéner reçue en date du 19 mai 2017 ;

Vu le permis de construire référencé sous numéro PC 095 428 23 8008, déposé le 26 décembre 2023, complété le 22 avril 2024 et accordé le 1er juillet 2024 pour la réhabilitation du bâtiment afin d'y déployer 6 logements sociaux de type PLAI ;

Vu l'acte authentique de vente en date du 29 novembre 2024 au profit de la SA SNL PROLOGUES ;

Considérant que le projet développé par la SA SNL PROLOGUES doit permettre d'améliorer l'offre locative sociale de la commune et contribue à répondre aux obligations réglementaires auxquelles est soumise la Ville de Montmorency en termes de production de logements sociaux ;

Vu l'avis favorable de la commission du Cadre de vie, de l'Urbanisme, des Infrastructures, des Transports et de l'Environnement en date du jeudi 20 mars 2025 ;

Vu la note de présentation et sur rapport de M. GUIRAUDET ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE d'accorder une subvention de 120 000 € au titre de la surcharge foncière à la SA SNL PROLOGUES pour la réhabilitation d'un immeuble afin d'y développer 6 logements sociaux (6 PLAI) sis au 14 rue du Temple à Montmorency

APPROUVE la convention de subvention au profit de la SA SNL PROLOGUES pour contribuer à réduire le déficit foncier de l'opération en vue de la réalisation d'un total de 6 logements sociaux de type PLAI au 14 rue du Temple ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer et exécuter tous les actes relatifs à cette opération, y compris les avenants et à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires.

CLOS ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Annie QUIRET
Secrétaire de séance

MAIRIE DE MONTMORENCY (Val-d'Oise)

Maxime THORY
Maire de Montmorency